

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
Du mardi 30 juin 2020

Présidente : Mme MAGNIN-FEYSOT
Secrétaire de séance : Mme PATTON
Membres excusés : Mmes TARBY, BERNARDIN, ACHOUCHE, BRUN, ALFONSO-BINDA, VERGE, VEUVE, ARNOUD, DUPRE, BOUZER
M.AGNELOT, LECOUP, CLERGET, SOUSA
Membres présents : Mmes PETREMENT, ZELFA, MILLERAND, PATTON, AGAZZI, BERGIER, FAIVRE, PREDINE, GUILLEMOT, MERCIER
M. GAVOILLE, NIEPCERON, DEMORTIER, NOLY, CHEVIRON, COURROYE,
Membres absents : Mme CHAMPY

Nombre de membres présents au début du conseil : 17 Quorum : 16

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration débute à 18h00.

1/ Approbation des PV des CA du 11/02/2020 et du 27/05/2020

Les PV des CA du 11/02/2020 et du 27/05/2020 sont adoptés à l'unanimité.

M. Demortier fait remarquer la complexité du CA du 27/05 qui s'est déroulé en période de confinement par visioconférence et la difficulté pour prendre la parole en raison des problèmes de connexion.

2/ Bilan de l'année 2019-2020

Mme Magnin Feysot remercie Mme Dupré, le personnel administratif pour le travail de synthèse qui a été fait pour réaliser ce bilan, mais également les collègues de l'établissement qui ont contribué à la constitution de ces fiches.

Le travail fait avec le CVL commence à porter ses fruits, de plus en plus d'actions ont lieu.

Les travaux réalisés par les élèves en hôtellerie durant le confinement ont également pu être mis en avant.

Ce bilan est très varié, comporte des actions qui ont du sens et qui sont toujours rapportées à notre projet d'établissement. M. Demortier ajoute que Mme Dupré fait un travail très important, notamment avec le site Internet du lycée, et que ce document montre bien que, même en lycée professionnel, on peut avoir un éventail d'actions culturelles très riche.

3/ DGH 2020-2021

La DGH n'a pas vraiment changé, seuls quelques glissements entre disciplines ont eu lieu.

Mme Magnin-Feysot énumère pour chaque discipline le nombre d'heures supplémentaires et les BMP qui seront à pourvoir.

Le Rectorat souhaitant affecter une seule personne au poste d'assistant DDF, les heures de décharge pour cette fonction disparaissent de la DGH (une personne de l'extérieur sera affectée à ce poste).

Les BMP peuvent être occupés en partie par des stagiaires, c'est pourquoi les équipes enseignantes ont prévu, lors de leurs conseils d'enseignement, deux cas de figure (avec ou sans stagiaire) pour pouvoir s'adapter rapidement dès que le Rectorat nous donnera l'information.

Mme Magnin-Feysot tient à souligner que Mme Petrement assiste à son dernier CA (elle fait valoir son droit à la retraite). Nous la remercions pour tout le travail accompli. Mme Jarnigon, actuellement en poste au lycée Condé à Besançon, arrivera en septembre sur le poste de DDFPT pour succéder à Mme Petrement. Est nommée comme assistante DDFPT Mme Messelot, actuellement en poste au lycée Lumières à Luxeuil-les-Bains.

M. Demortier s'étonne que ce soit désormais le service DAFPIC du Rectorat qui ait le pouvoir de choisir et de nommer les assistants DDF. Cela enlève de la souplesse au sein des établissements. Ce sera plus confortable d'avoir une personne à temps plein pour assister la DDFPT.

M. Demortier rappelle qu'il faudra être vigilant sur l'articulation entre l'hôtellerie et la section ASSP, car deux nouvelles personnes extérieures à l'établissement arrivant, cela pourrait poser des difficultés. Mme Bergier se dit rassurée sur ce point car Mme Messelot est issue de la section ASSP.

M. Niepceron tient également à remercier Mme Petrement pour le travail accompli au sein du lycée Pontarcher, notamment pour le travail réalisé lors de la construction de notre pôle Hôtelier. Elle a été une personne référente, une personne de confiance, très importante dans ce genre de structure. Il est agréable de trouver une personne qualifiée, ressource, qui peut répondre aux problématiques actuelles. M. Niepceron tenait à lui témoigner sa reconnaissance.

M. Demortier demande si une sous-dotation pour les CAP a été donnée : il manque 6 heures à la DGH car ce sont des classes mixtes. Mme Magnin-Feysot, n'ayant pas encore eu l'information, n'a pas de réponse à apporter pour l'instant.

Mme Agazzi souligne également le problème de la co-intervention qui prend des heures pour les demi-sections regroupées en première (ex. : GA avec ARCU).

4/ Questions financières

- Participation des familles pour les tenues professionnelles 2020-2021 :

M. Gavaille, Gestionnaire, explique les calculs concernant les participations des familles pour l'achat des tenues professionnelles des sections ASSP, Hôtellerie et Métiers de la relation client pour la rentrée de septembre 2020.

En hôtellerie, le coût est plus élevé que l'an dernier : étant en famille de métiers, un élève de seconde doit être équipé de deux tenues, cuisine et restaurant, car il ne choisira sa poursuite d'études qu'en fin d'année.

Mais la participation à la charge des familles ne sera pas plus élevée (55 € contre 57 € l'an dernier), avec davantage de vêtements (notamment grâce à un changement de fournisseur et une participation plus importante du lycée).

M. Noly et M. Cheviron ne trouvent pas normal que les familles achètent deux tenues pour n'en utiliser qu'une seule des deux en classe de première. C'est de l'argent dépensé inutilement. Ces achats sont financés par la Région, la taxe d'apprentissage, le Lycée et les familles.

M. Demortier trouve que la somme demandée aux familles, en hôtellerie surtout, reste importante. Cela peut être un obstacle pour certaines familles. De plus, les enseignants ne trouvent pas normal que ce soit au lycée de compenser l'augmentation de la facture liée à la réforme et au passage en famille de métiers.

Les fonds de roulement du lycée s'amenuisent au fil des ans. M. Niepceron n'était pas informé de la nécessité d'avoir deux tenues en classe de seconde en famille de métiers en Hôtellerie.

La participation des familles pour l'achat des tenues :

- sections « familles de métiers de l'hôtellerie et la restauration », CAP « cuisine et CSR » : **55.00 €**
- section « ASSP » : **7.50 €**.

Vote : Abstention : 2 Contre : 4 Pour : 11

Les participations des familles sont adoptées.

- Décision Budgétaire Modificative (DBM) :

Les membres du CA ont souhaité faire 2 votes sur la DBM afin de séparer les votes de la DBM achat de produits et prélèvement sur fonds pour les tenues.

➤ Prélèvement sur les fonds disponibles de 5000.00€ sur le service SRH achat produits d'entretien

M. Gavaille remercie la Région pour sa dotation en fournitures (gels hydroalcooliques, masques, produits nettoyants...) pour faire face à la crise du COVID19. Le lycée a également pris sur ses fonds de réserve pour acheter des visières et autres fournitures.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

➤ Prélèvement sur les fonds disponibles de 3369.00€ sur le service général pour le financement de l'achat des tenues professionnelles en complément de la participation des familles

Vote : contre : 6 Abstention : 0 Pour : 11

- Ventilation des BOP :

Subvention de 400 € attribuée et ventilée au CESC.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Adopté à l'unanimité.

- Convention d'occupation précaire :

Les loyers des 3 logements vacants à la rentrée ont été réévalués. Ces appartements seront proposés aux collègues nouvellement nommés ou à des assistants de langues du lycée Belin.

Le CA vote à l'unanimité le principe de proposer ces logements vacants au personnel en faisant la demande.

- 1 appartement de 81 m² pour un loyer de 3480.00€ par an, hors abattement de 15% pour 2 assistants de langues vivantes du lycée Belin de Vesoul
- 2 appartements de 90m² pour un loyer fixé par France domaine à 3900.00€ par an hors abattement de 15% en raison d'occupation précaire pour 2 enseignants venant d'une autre académie à la rentrée.

Adopté à l'unanimité.

5/ Journée de solidarité 2021 (JPO)

Mme Magnin Feysot propose de réaliser notre journée de solidarité 2021 le jour de nos portes ouvertes, soit le samedi 13 mars 2021.

Date adoptée à l'unanimité.

6/ Calendrier des PFMP

Apparaissent sur ce tableau les PFMP mais également l'alternance proposée pour les éventuels apprentis.

Vote du calendrier des PFMP et de l'alternance :

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 16

7/ Ouverture UFA pour les sections tertiaires

Dernièrement, deux entreprises ont le lycée pour proposer des offres d'apprentissage en GATL et en Commerce (sur 2 ans). Un élève de seconde a également trouvé un apprentissage dans une troisième entreprise.

La DAQIP donne un avis favorable suite à la demande du lycée Pontarcher pour ouvrir une UFA sous l'égide Du CFA Académique pour ces sections tertiaires.

Vote : Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 16

7/ Questions diverses

M. Demortier rapporte qu'une expérimentation a lieu, notamment dans l'académie de Toulouse, dans les lycées professionnels ou polyvalents concernant l'enseignement de la philosophie pour les élèves de terminale.

L'académie de Besançon devrait normalement aussi faire partie de cette expérimentation. Ce projet a pour objectif de valoriser le lycée professionnel. L'IPR de philosophie semble vouloir mettre en place cette expérimentation assez rapidement. Les élèves sont demandeurs : cela permettrait d'aborder des sujets éthiques et de les valoriser par rapport aux élèves de lycée général et technologique.

L'organisation n'est pas encore définie : cela peut prendre la forme d'ateliers, encadrés par un enseignant de philosophie, en partenariat avec les enseignants de lycée professionnel.

Le lycée professionnel se porte volontaire pour expérimenter ce dispositif, en accord avec l'IPR de philosophie qui est fort intéressé par le projet et favorable à notre candidature.

Les membres du CA valident l'engagement du lycée dans ce dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

A Vesoul, le 30 juin 2020

**La Présidente,
V. MAGNIN-FEYSOT**

**La Secrétaire,
D. PATTON**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Patton', written over a horizontal line.